CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

58e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26 au 30 octobre 2020

**SC58 Doc.15.1**

**Rapport du Groupe de surveillance des activités de CESP**

**CESP – Une nouvelle approche : Application de la Résolution XIII.5**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i) prendre note des progrès du Groupe de surveillance des activités de CESP (GSA CESP) concernant la nouvelle approche ;

ii) commenter la recommandation du Groupe de surveillance des activités de CESP concernant l’adoption d’une nouvelle approche, y compris toute question prioritaire supplémentaire à inclure ; et

iii) décider que le Groupe de surveillance des activités de CESP doit élaborer un tableau qui sera inscrit dans le projet de résolution pour la COP14 (et examiné à la 59e Réunion du Comité permanent), identifiant la manière dont les actions prioritaires en matière de CESP peuvent être intégrées dans le Plan stratégique.

**Contexte et introduction**

1. À la 12e Session de la Conférence des Parties, en 2015, les Parties contractantes ont approuvé, dans la Résolution XII.9, un nouveau Programme de CESP pour 2016-2024 qui comprend neuf buts et 43 objectifs.

2. Pour guider son application, le Secrétariat a élaboré un Plan d’action pour la CESP pour 2016-2018. Le Plan a été revu pour améliorer ses orientations et, à la 53e Réunion du Comité permanent, un rapport sur les progrès d’application du Plan d’action a été publié. Par souci de cohésion, le Plan d’action pour la CESP a été intégré dans les plans de travail annuel et triennal du Secrétariat.

3. Le GSA CESP 2016-2018 a recommandé une nouvelle approche pour la CESP et ses recommandations ont été intégrées dans le document COP13 Doc.10, *Rapport sur l’application du Programme de CESP 2016-2018 et recommandations sur les orientations futures* <https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/cop13doc.10_cepa_programme_f.pdf>. Une version courte des recommandations figure dans l’**Annexe B**.

4. La Résolution XIII.5 donne instruction au GSA CESP de présenter à la 59e Réunion du Comité permanent, « sa proposition de nouvelle approche et un projet de résolution à ce sujet pour examen à la COP14 ; et DONNE EN OUTRE INSTRUCTION au Comité permanent de faire avancer ce dossier, pour décision à la COP14. » Cette nouvelle approche devait tenir compte des travaux déjà menés par le GSA CESP et le Groupe de travail sur l’application de la CESP, intégrer l’avis du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) et compléter les travaux du Groupe de travail sur le Plan stratégique.

5. Fin 2019, le GSA CESP a mené une enquête, dans le contexte de son examen d’une nouvelle approche pour la CESP, afin d’obtenir des avis sur les changements prioritaires et les éléments du Programme de CESP actuel à retenir. Une brève compilation de l’enquête et des résultats figure dans l’**Annexe A**.

6. Le GSA CESP s’est réuni plusieurs fois par skype/téléconférence et a discuté des conclusions de l’enquête dans le contexte de la Résolution XIII.5 et des avis fournis à la COP13 par le précédent GSA CESP ; il a fait la synthèse de tous ces points pour concevoir une série de recommandations générales destinées à donner forme au nouveau Programme de CESP, qui sont décrites ci‑dessous.

**Le Groupe de surveillance des activités de CESP recommande que la nouvelle approche pour la CESP présente les caractéristiques suivantes :**

1. **Un ensemble d’activités réduit, clairement lié au Plan stratégique**

* Les efforts devraient être axés sur un plus petit nombre d’activités hautement prioritaires.
* Les activités de CESP devraient être intégrées dans le Plan stratégique mais avec un document de CESP séparé fournissant, si nécessaire, des orientations complémentaires.

1. **Rendre la CESP plus stratégique, plus intégrée et plus efficace**

* Le Programme de CESP soutiendrait et renforcerait davantage le Plan stratégique s’il y était intégré. Le prochain Plan stratégique devrait comprendre aussi bien des activités de CESP à part entière que des éléments de CESP.
* En général, les activités de CESP et les éléments de CESP devraient être intégrés dans la planification et dans les activités de la Convention (aux niveaux local, national, international) le cas échéant.

1. **Accroître le soutien aux Correspondants et construire de nouveaux réseaux et partenariats**

* Le rôle des Correspondants nationaux et des Correspondants nationaux CESP est jugé important pour le maintien d’une approche nationale coordonnée et stratégique de l’application de la Convention. Les Parties contractantes devraient faire en sorte que les Correspondants soient informés de leurs responsabilités. Le Correspondant CESP devrait être reconnu comme la personne clé chargée de l’application de la CESP et devrait disposer des outils adéquats et de possibilités de formation, le cas échéant.
* Encourager les Parties contractantes ayant des besoins semblables en CESP à coopérer aux activités de CESP. Cette coopération peut comprendre l’échange d’expériences issues des campagnes de CESP ainsi que la collaboration à la production de matériel de communication et à sa traduction dans différentes langues, selon les besoins des Parties contractantes concernées. Les Parties contractantes devraient aussi être encouragées à nouer des liens de coopération avec leurs correspondants pour d’autres AME.
* Le Secrétariat devrait chercher à constituer des réseaux et partenariats au niveau international, notamment avec d’autres AME, afin de déterminer les possibilités d’activités communes ou complémentaires en matière de CESP et d’apporter les outils, les ressources et les pratiques pertinents aux Parties contractantes.
* Les Parties contractantes devraient renforcer leur collaboration avec d’autres secteurs, conformément aux priorités définies dans le Plan stratégique au niveau national. Plus particulièrement, les messages devraient être conçus de manière à mettre en valeur des thèmes qui sont importants pour le public ciblé.

1. **Soutien stratégique du Secrétariat**

* Le Secrétariat devrait fournir des avis et des informations aux Parties contractantes, par exemple, du matériel d’introduction sur les travaux de CESP de Ramsar pour les nouveaux CN CESP et les CN CESP ONG et communiquer les bons exemples d’autres pays.
* Le Secrétariat devrait réviser le manuel sur la CESP pour les zones humides depuis 2010. La version révisée devra probablement refléter la nouvelle approche de CESP, comprendre d’autres changements intervenus pour la Convention depuis 2010 et inclure un nouveau contenu sur les réseaux sociaux, la manière d’encourager le réseautage, etc.
* Le Secrétariat devrait fournir aux CN CESP la possibilité d’améliorer leurs connaissances sur les outils de CESP, soit conjointement avec d’autres réunions pertinentes, comme par exemple les COP ou les réunions régionales, soit via des ressources en ligne.

7. Le GSA CESP suggère les étapes suivantes pour la préparation d’un projet de résolution qui serait examiné à la 59e Réunion du Comité permanent :

**Étapes à suivre pour le GSA CESP en vue de préparer un projet de résolution sur la mise en œuvre d’une nouvelle approche**

* Identifier un nombre limité de priorités stratégiques pour la CESP qui soutiendront la réalisation des buts du Plan stratégique, certaines étant alignées sur des buts particuliers et d’autres fournissant un appui à l’échelle du Plan.
* Élaborer des mesures d’application (actions) pour chacune de ces priorités, en se concentrant sur les actions et outils pratiques qui se sont révélés efficaces, réalisables et alignés sur les buts pertinents du Plan stratégique.
* Envisager des moyens par lesquels les Parties contractantes, leurs réseaux d’application de la CESP et le Secrétariat peuvent collaborer avec des parties prenantes et des partenaires pour travailler, ensemble, à différents niveaux, en vue de réaliser les priorités stratégiques de la CESP et les objectifs de la Convention.
* Envisager des moyens par lesquels les Parties contractantes peuvent créer ou renforcer les réseaux entre Parties contractantes ayant des intérêts semblables du point de vue de la CESP concernant les thèmes, les enjeux ou les régions.
* Prioriser et élaborer des estimations budgétaires pour toute proposition de nouvelles activités de CESP, pour examen lors des négociations du budget à la COP14, pour la période triennale suivante.
* Analyser le contenu du Manuel Ramsar sur la CESP pour déterminer ce qui doit être révisé et s’il convient d’enrichir le contenu.
* Le GSA CESP examinera quel devrait être son rôle à la lumière de la nouvelle approche de CESP, en consultation avec le Groupe de travail sur l’efficacité. Les résultats seront présentés pour examen à la 59e Réunion du Comité permanent.

8. Après examen par le Comité permanent de l’approche proposée et des étapes suggérées et décrites ci‑dessus, et en tenant compte de tout amendement convenu, le GSA CESP adoptera le résultat et s’efforcera de l’appliquer.

9. Conformément à la Résolution XIII.5, le GSA CESP élaborera un projet de résolution pour soumission et examen par le Comité permanent à sa 59e Réunion afin d’obtenir l’autorité de la COP pour l’application de la nouvelle approche de CESP.

10. Le GSA CESP saisira aussi cette occasion pour consulter le Groupe de travail sur le Plan stratégique en vue d’élaborer des projets de résolutions pour la COP14, garantissant que les deux programmes de travail sont dûment complémentaires, en tenant compte des propositions d’alignement et d’intégration plus claire des résultats de CESP dans l’application du Plan stratégique.

**Annexe A**

**Brève compilation des résultats de l’enquête sur la CESP, novembre 2019**

*L’enquête*

En octobre 2019, le GSA CESP a mené une enquête sur la réflexion et l’expérience des Correspondants nationaux, des Correspondants CESP gouvernementaux et des Correspondants CESP ONG sur une nouvelle approche de la CESP, fondée sur les recommandations du GSA CESP 2015-2018. Certaines questions demandaient des réponses en texte libre mais d’autres, à choix multiple, indiquaient essentiellement la mesure dans laquelle les répondants étaient d’accord avec différentes déclarations ou demandaient de choisir la réponse la plus importante parmi celles qui étaient proposées.

Pour les questions où les répondants ont indiqué dans quelle mesure ils étaient d’accord avec la proposition, sur une échelle de 1 à 5, où 5 correspondait à quelque chose de « très utile », « très probable », etc., et 1 à quelque chose qui n’était pas du tout utile ou probable, ils avaient aussi la possibilité de répondre « Je ne sais pas ». Pour ces questions, il a été possible de calculer des moyennes pondérées. Dans le texte qui suit, le soutien accordé par les répondants aux différentes propositions est exprimé en moyenne pondérée.

Une moyenne de 3.0 – 3.4 est considérée comme une majorité faible, 3.5 – 3.9 une majorité claire, 4.0 – 4.4 une majorité forte et 4.5 – 5.0 une majorité très forte.

Les résultats de l’enquête ont guidé le GSA CESP. Voici une brève compilation des résultats.

*Les répondants*

L’enquête a reçu 64 réponses. La représentation des trois groupes de Correspondants nationaux est égale. Plus de 65 % des répondants travaillent sur des questions de CESP depuis plus de cinq ans. Toutes les régions Ramsar sont représentées dans les réponses.

Lorsqu’on en vient à la représentation dans les réponses réelles, elle varie de 4 % pour l’Amérique du Nord à 33 % pour l’Afrique. Lorsqu’on intègre tous ceux qui ont pu répondre dans une région, les résultats varient de 6 % pour l’Amérique latine et les Caraïbes à 22 % pour l’Amérique du Nord.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Région** | **Représentation régionale des réponses totales en %** | **Réponse régionale (réponse/nombre total de pays par région\* 3 rôles) en %** |
| Afrique | 33 | 13 |
| Asie | 22 | 14 |
| Europe | 28 | 12 |
| Amérique latine et Caraïbes | 8 | 6 |
| Amérique du Nord | 3 | 22 |
| Océanie | 6 | 17 |

***Analyse***

**1. Réduire le nombre d’objectifs de la CESP**

Une faible majorité de répondants estime qu’une réduction du nombre d’objectifs de la CESP aboutira à une application plus efficace.

**2. Élaborer une stratégie d’évaluation**

Une majorité claire des répondants estime qu’il serait utile d’élaborer une stratégie pour évaluer l’efficacité des mesures de CESP.

Réponses négatives :

- L’évaluation absorbe des ressources qui devraient aller à d’autres activités

- Réduire le nombre de rapports quels qu’ils soient

- Difficultés de mesurer l’effet réel des activités de CESP sur les zones humides

Si nous devons élaborer une stratégie d’évaluation, les répondants suggèrent :

- Elle devrait être intégrée dans le Rapport national

- Chaque pays doit avoir ses propres indicateurs

- Elle devrait être alignée sur les autres rapports

**3. Rendre la CESP plus stratégique, plus intégrée et plus efficace**

Les exemples des répondants sur une manière de travailler plus stratégique :

- Intégrer la CESP dans le Plan stratégique Ramsar

- Travailler avec d’autres conventions/initiatives internationales, en particulier la CDB et l’IPBES

- Utiliser de nouvelles technologies (webinaires, réseaux sociaux, échange en ligne)

- Programmes de CESP couvrant plusieurs pays où les conditions et les problèmes sont semblables

- Déterminer les lacunes dans la CESP

- Le Programme de CESP devrait se concentrer sur des solutions futures et possibles

- Plus de formation au niveau national

- Partage d’expériences dans les réseaux de CESP, création d’un espace pour les questions de CESP au niveau régional

- Fournir des orientations aux CN CESP

- Prioriser les messages et les publics ciblés

- Approche verticale, du bas vers le haut, avec des activités locales de CESP

Mieux intégrer les travaux de la CESP dans d’autres activités de la Convention et activités nationales :

*Au niveau de la Convention :*

- Toutes les activités de la Convention, y compris ses Résolutions, devraient intégrer des activités de CESP

- Les activités générales de CESP de la Convention devraient être adoptées à la COP ou par le Comité permanent

- Intégrer le Programme de CESP dans le Plan stratégique

- Collaborer avec la CDB et d’autres forums internationaux à des activités communes

- Le leadership du Secrétariat est nécessaire

*Coopération internationale :*

- Des réseaux plus forts pour partager des idées et les meilleures pratiques entre les CN CESP, les administrateurs de zones humides et les praticiens de la CESP – par exemple, des webinaires axés sur les régions

*Au niveau national :*

- Toutes les activités relatives aux zones humides au niveau national devraient intégrer des activités de CESP

- Intégrer le Programme de CESP dans les plans nationaux, éducation, etc.

- Le contexte national est nécessaire pour identifier les outils et les méthodes utiles, etc.

- Interaction/coopération entre les CN CESP et le Comité national Ramsar

- Coopération nationale pour l’application d’autres AME

- La Journée mondiale des zones humides est un des meilleurs outils

Comment améliorer l’efficacité des travaux :

*Stratégies/systèmes :*

- Utiliser un système pour évaluer comment l’application du Programme de CESP a des effets sur la promotion de la conservation et de la gestion des zones humides

- Axer les efforts sur les décideurs, les responsables des politiques et les administrateurs des zones humides – alignement avec les instructions données au GEST

- Plutôt que réduire le nombre de buts mondiaux, les prioriser

- Soutien du gouvernement national (fonds)

- Inclure la CESP dans les programmes nationaux pertinents

- Faire participer toutes les parties prenantes concernées

- Chaque pays a des priorités et des besoins différents

*Échange d’expériences en matière de renforcement des capacités :*

- Facilitation et réseautage tant au niveau régional que national

- Améliorer les capacités des Correspondants nationaux et des administrateurs de zones humides – formation

**4. Intégrer le Programme de CESP dans le Plan stratégique**

Une majorité claire des répondants estime qu’il serait utile d’inclure le Programme de CESP dans le Plan stratégique. Mais il y a aussi beaucoup de répondants qui estiment qu’un Programme de CESP distinct peut avoir son propre intérêt.

Commentaires sur l’intérêt d’un Programme de CESP distinct :

- Un Programme de CESP distinct rend la CESP visible et montre son importance

- La CESP pourrait être sous‑estimée ou disparaître si elle n’a pas son propre programme

- La CESP n’aurait pas à concurrencer d’autres questions

- Focalisation accrue sur la CESP

- Importance de disposer de documents avec des orientations d’appui, outre le Plan stratégique

- La CESP est un domaine de travail spécialisé

- Plus facile d’atteindre les buts

**5. Rapports mieux alignés sur ceux d’autres conventions et initiatives internationales**

Une majorité claire des répondants estime que les rapports de CESP Ramsar doivent être mieux alignés avec les obligations de rapport d’autres conventions internationales. Ils estiment aussi que les rapports sur la CESP, dans les Rapports nationaux, doivent être simplifiés.

**6. Un petit nombre d’activités hautement prioritaires suivant les quatre buts du Plan stratégique**

Une majorité très forte des répondants estime qu’il serait utile d’aligner les activités de CESP avec les buts du Plan stratégique.

**7. Collaborer dans le cadre de réseaux et de partenariats**

Une très forte majorité des répondants estime que la constitution de réseaux forts entre les Correspondants nationaux, les Correspondants CESP et les Centres d’éducation/accueil des visiteurs des zones humides est un moyen utile de renforcer les travaux de CESP. Ces répondants estiment aussi que des dossiers de formation pour les Correspondants CESP seraient utiles.

**8. La CESP intégrée dans toute la planification et les activités de la Convention**

Une forte majorité de répondants estime qu’il serait utile d’inclure les Correspondants nationaux CESP dans les Comités Ramsar de chaque pays.

**Annexe B**

**Résumé des recommandations du Groupe de surveillance des activités de CESP à la COP13 (Document 10)**

**1. Ensemble d’objectifs réduit et plus focalisé**

Les efforts devraient être axés sur un plus petit nombre d’activités de haute priorité correspondant à chacun des buts du Plan stratégique. (Voir recommandation 6.)

**2. Élaborer une stratégie d’évaluation**

Beaucoup d’activités ont été entreprises dans le cadre des neuf objectifs du Programme de CESP. Cependant, leur effet est difficile à évaluer, et il convient de préparer une stratégie d’évaluation efficace sur laquelle fonder les futures améliorations du Programme.

L’examen du Programme de CESP devrait tenir compte de l’information provenant des Parties contractantes (y compris les Correspondants nationaux et les Rapports nationaux), du Secrétariat, des Initiatives régionales Ramsar et d’autres parties prenantes sur l’application et l’efficacité des interventions de CESP à ce jour.

**3. Rendre la CESP plus stratégique, plus intégrée et plus efficace**

Le GSA CESP recommande de se concentrer sur les moyens de rendre la CESP plus stratégique, plus intégrée et plus efficace en matière de protection et d’utilisation rationnelle des zones humides. Il suggère de consacrer les ressources limitées aux activités de CESP qui contribueront le plus efficacement possible à modifier le comportement des populations afin de réaliser les buts du Plan stratégique.

**4. Intégrer le Programme de CESP dans le Plan stratégique**

Le GSA CESP suggère d’intégrer les buts et les objectifs de CESP dans le Plan stratégique Ramsar, plutôt que d’avoir un Programme de CESP séparé. Le Plan intégrerait à la fois des initiatives de CESP à part entière et des éléments de CESP intégrés à d’autres initiatives.

L’examen du Plan stratégique offre une occasion de renforcer l’efficacité du Programme de CESP et des travaux du Secrétariat. L’importance de la participation afin d’encourager l’action doit être reflétée dans le Plan stratégique qui devrait comprendre des stratégies d’information qui engagent, associent et permettent à chacun d’agir pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides.

**5. Rapports mieux alignés sur ceux d’autres conventions et initiatives internationales**

Y compris les Objectifs d’Aichi et les Objectifs de développement durable. Ainsi, l’administration et les rapports seront simplifiés et cela réduira le fardeau administratif.

**6. Un petit nombre d’activités hautement prioritaires suivant les quatre buts du Plan stratégique**

L’examen du Plan stratégique est une occasion de renforcer l’efficacité du Programme de CESP et le travail du Secrétariat. Les actions prioritaires suggérées, par rapport aux buts du Plan stratégique, ont été développées dans le document COP13 Doc.10.

**7. Collaborer dans le cadre de réseaux et de partenariats**

Il conviendrait de faire plus souvent appel aux Correspondants nationaux et aux Correspondants CESP pour garantir une approche nationale coordonnée et stratégique de l’application de Ramsar. Ces réseaux devraient servir d’outil clé dans l’information des Parties contractantes et la réception de leurs commentaires. Les CN CESP doivent être conscients de leurs responsabilités et recevoir une formation. Les postes de Correspondant national et Correspondant CESP au sein des Parties contractantes sont considérés importants pour garantir une approche nationale coordonnée et stratégique de l’application de la Convention.

Des efforts devraient être faits pour nouer des alliances, y compris avec de nouveaux partenariats et des partenariats existants. Ces partenariats devraient être appliqués aux plans mondial, régional et par des Parties contractantes individuelles.

Il faut qu’il y ait un engagement accru auprès d’autres secteurs, en particulier il faut s’intéresser aux questions qui importent aux populations – les avantages des zones humides pour la santé et le bien‑être humain, la protection contre les catastrophes, la planification urbaine et régionale, le tourisme et la production alimentaire.

**8. La CESP intégrée dans toute la planification et les activités de la Convention**

L’importance de la participation pour encourager l’action doit être reflétée dans le Plan stratégique qui devrait comprendre des stratégies d’information qui engagent, enrôlent et permettent à chacun d’agir pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides. Cela devrait comprendre à la fois des initiatives spécifiques de CESP et intégrer la CESP dans toutes les initiatives de la Convention (aux plans local, national, régional et international).

Au niveau des Parties contractantes, les activités de CESP devraient être intégrées dans la planification nationale.